



Mairie  
3 rue du Nouveau Monde  
14600 Gonneville-sur-Honfleur

## **ARRETE SUR LA CIRCULATION**

**Du 05/01/2017 à la fin des travaux**  
**Chemin du Mont Bouy – Enfouissement câble basse tension**  
**SANS TRAVERSEE DE ROUTE**

Je soussigné, **Dominique Le Sauvage**, Maire de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 à L2212-5, L.2213-2, L.2213-3 § 2213-6,

VU le Code de la Route, notamment en son article R 225,

VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU les travaux Chemin du Mont Bouy – Enfouissement câble basse tension

### **TRAVAUX SOUS FONCAGE - SANS TRAVERSEE DE ROUTE**

Effectués Du 05/01/2017 à la fin des travaux

Par l'entreprise **RESEAUX ENVIRONNEMENT – 83 rue du lieu doré – 14100 ST-MARTIN DE LA LIEUE – 02.31.61.76.40**

### **ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le chemin du Mont Bouy sera fermé dans les deux sens de circulation, sauf riverains  
entre l'intersection « chemin des labours et impasse des herbages » et  
l'intersection « chemin du Mont Bouy et la Côte Potier »

**ARTICLE 2 :** Des panneaux de circulation seront mis en place par l'entreprise

**ARTICLE 3 :** L'entreprise ne doit pas effectuer de **traversée de route, sans autorisation spéciale**

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commissaire de Police, Messieurs les Responsables du Centre de Secours, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à GONNEVILLE SUR HONFLEUR,  
Le 22/12/16

